

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 04 février 2025

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre février l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 14

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Laurent IMBERTI, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 15

Absents : Loïc CHRISTIN, Elody BULLIARD (procuration à Charline PERRIER)

Absents non excusés : Adeline SIBELLE, Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2025_04 - Objet : Modification du tableau des emplois de la collectivité

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité comme suit

- Transformation du poste d'adjoint administratif à temps non complet de 27.5h/semaine en poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 01 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions du Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 1^{er} mars 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 01/03/2025

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
Filière Technique		
Adjoint technique <i>Ouvrier polyvalent</i>	2	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux
Adjoint technique <i>Entretien des locaux</i>	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux
<i>Restauration et entretien des locaux</i>	2	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux
Adjoint technique <i>Agent de service des écoles</i>	3	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux
Agent de maîtrise <i>Ouvrier polyvalent</i>	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
<i>Agent des écoles maternelles</i>	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
Filière Administrative		
Responsable des services	1	Rédacteur territorial
Secrétariat de mairie < 2000 hab.	2	Cadre d'emplois des Adjointes Administratifs
Filière Animation		
Responsable accueil de loisirs	1	Animateur territorial
Adjoint d'animation	10	Cadre d'emplois des Adjointes d'Animation

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET AU 01/03/2025

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
Filière Administrative		
Secrétariat de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjointes Administratifs : à raison de 26 heures / semaine
Filière Technique		
Adjoint technique	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques : à raison de 23 heures / semaine
<i>Restauration collective</i>	1	à raison de 17,5 heures / semaine
<i>Location de salles et entretien</i>	1	à raison de 10 heures / semaine
Filière Animation		
Adjoint d'animation	3	Cadre d'emplois des Adjointes d'Animation : à raison de 28 heures / semaine
	1	à raison de 20 heures / semaine
	1	à raison de 18 heures / semaine
	1	à raison de 17,5 heures / semaine
	1	à raison de 7,5 heures / semaine